

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2019-01

Approbation du PV de l'AG du 18 octobre 2019

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	124 438
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	22 51
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	489
Ayant pris part au vote : 489 voix exprimées Pour : 489 Contre : /	

La règle du quorum est satisfaite
(489 voix sont présentes sur 637)
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 12 mars 2019 à 18h30 à Chaumont sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIERE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 14/09/2018;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Après avoir reçu préalablement à la réunion le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 octobre 2018;

Après demande du Président et en l'absence de remarques ;

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 octobre 2018.

Le procès-verbal approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 13/03/2019

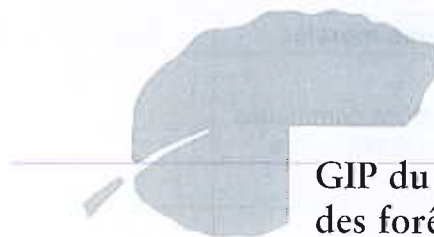
Le Président du GIP



Marcel JURIEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

08 AVR. 2019



**GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne**

**Assemblée générale du GIP Parc national
18 octobre 2018 à Chaumont
18h30**

Etaient présents :

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : SCHMELTZ Bernard Ou Suppléant : BOURGEOIT Joël	Préfecture départementale de Côte d'Or Sous-préfecture de Montbard	Représenté par Renaud DURAND	
Titulaire : HOPFNER André Ou Suppléant :	Office National des Forêts - Direction territoriale Bourgogne Franche Comté	Présent	
Titulaire : SOMMIER Michel Ou Suppléant :	Agence Française pour la Biodiversité	Excusé	
Titulaire : DE GANAY Charles Ou Suppléant :	Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne	Excusé	HOPFNER André
Titulaire : SIBLET Jean-Philippe Ou Suppléant :	Museum national d'histoire naturelle		
Titulaire : LAPLACETTE Yves Ou Suppléant : LOISON Philippe	Office national de la chasse et de la faune sauvage	Présent	

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : BRIGAND Jérémie Ou Suppléant : MARS Jean-Michel	Communauté de communes du Pays Châtillonnais	Présent	
Titulaire : LOUIS Catherine Ou Suppléant : COLSON Bénigne	Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon		
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant : BERNY Benoît	Communauté de communes Tille et Venelle	Présent	
Titulaire : SAUVADET François Ou Suppléant : FROT Marc	Conseil Départemental de Côte-d'Or	Excusé	
Titulaire : WOYNAROSKI Stéphane Ou Suppléant : MATHIEU Sylvain	Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté	Excusé	Christine GUILLEMY
Titulaire : CHEVALLIER Freddy Ou Suppléant : LOISIER Anne-Catherine	Fédération des communes forestières de Côte-d'Or	Excusé	Claude VINOT
Titulaire : CHANGARNIER Gilbert Ou Suppléant : CHEVALLIER Bruno	Mairie de AIGNAY LE DUC		
Titulaire : LECLERE Charles-Edouard Ou Suppléant : EME Gérard	Mairie de AISEY SUR SEINE	Présent	
Titulaire : REGNAULT René Ou Suppléant : DAUBIGNARD Michel	Mairie de AMPILLY LE SEC		
Titulaire : MARCOS Claude Ou Suppléant : GREY Raphaël	Mairie de AVOT	Présent	
Titulaire : ROY Charly Ou Suppléant : LAMEY Jean-Louis	Mairie de BEAULIEU	Présent	

Titulaire : VIGNIER Daniel Ou Suppléant : VIGNIER Chantal	Mairie de BEAUNOTTE	Présent	
Titulaire : NAUDINOT Thierry Ou Suppléant : DEBIERE Michel	Mairie de BELAN SUR OURCE	Présent	
Titulaire : Ou Suppléant : BOURGEOIS Nicolas	Mairie de BENEUVRE	Présent	
Titulaire : CARTHERET René Ou Suppléant : VERSLYPE Jacky	Mairie de BISSEY LA COTE		
Titulaire : KLINKERT Marcel Ou Suppléant : GARNIER Georges	Mairie de BOUDREVILLE		
Titulaire : MORIN Georges Ou Suppléant : FELDER Eric	Mairie de BRION SUR OURCE		
Titulaire : BORNOT Christian Ou Suppléant : FLEUROT Jean-François	Mairie de BUNCEY		
Titulaire : SALLOIGNON Alain Ou Suppléant : PAGOT Matthieu	Mairie de BURE LES TEMPLIERS	Présent	
Titulaire : MUGNIER Jean-Marie Ou Suppléant : SIRURGUET Hubert	Mairie de BUSSELOTTE ET MONTENAILLE		
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant : PAGOT Pierre	Mairie de BUSSIERES	Présent	
Titulaire : LEVEQUE Francis Ou Suppléant : MATHYS Filoména	Mairie de CHAMBAIN		

Titulaire : GUILLEMAN Olivier Ou Suppléant : KERSERHO GAILLARD Claudine	Mairie de CHAMESSON	Présent	
Titulaire : BRIGAND Hubert Ou Suppléant : GAILLARD François	Mairie de CHATILLON SUR SEINE		
Titulaire : RENARD Romain Ou Suppléant : MONMARCHE Violaine	Mairie de CHAUGEY		
Titulaire : BOUHELIER Anne Ou Suppléant : ROUX Raymond	Mairie de CHAUMONT LE BOIS	Présent	
Titulaire : VERSLYPE Maxime Ou Suppléant : JANNET Christian	Mairie de COURBAN		
Titulaire : LOUCHET François-Xavier Ou Suppléant : HOFFMANN Gérard	Mairie de ECHALOT	Présent	
Titulaire : HERARD Bernard Ou Suppléant : GIRARDET Yves	Mairie de ETALANTE		
Titulaire : SCHEMBRI Laurent Ou Suppléant : LEVEQUE Albert	Mairie de FAVEROLLES LES LUCEY	Excusé	Denise JACQUINOT
Titulaire : GARNIER Patrick Ou Suppléant :	Mairie de FRAIGNOT ET VESVROTTE		
Titulaire : FOLLEA Jérôme Ou Suppléant : MUGNIER Patrick	Mairie de GRANCEY LE CHATEAU		
Titulaire : GUENEAU Anne-Marie Ou Suppléant : SULLEROT Madeleine	Mairie de GURGY LA VILLE		

Titulaire : JACQUINOT Denise Ou Suppléant : JACQUINOT Jean-Claude	Mairie de LES GOULLES	Présente	
Titulaire : SPILLMANN Françoise Ou Suppléant : RADEL Anne-Chantal	Mairie de LEUGLAY	Présente	
Titulaire : CORNIBERT Denis Ou Suppléant : ALEXANDRE Christiane	Mairie de LIGNEROLLES		
Titulaire : MAITROT Eric Ou Suppléant : DOSSO Alain	Mairie de LOUESME		
Titulaire : TILQUIN Eric Ou Suppléant : PETITCLAIR Paul	Mairie de MAISEY LE DUC		
Titulaire : GOUSTIAUX Noëlle Ou Suppléant : WILLERMOZ François 3	Mairie de MENESBLE		
Titulaire : ROUDAUT François Ou Suppléant : PELZER Jean-Bernard	Mairie de MINOT	Présent	
Titulaire : JURIEN de la GRAVIERE Marcel Ou Suppléant : BONNEVIE Bernard 3	Mairie de MONTIGNY SUR AUBE	Présent	
Titulaire : VINOT Claude Ou Suppléant : BLONDON Anne-Marie	Mairie de RECEY SUR OURCE	Présent	
Titulaire : LEFEVRE Roger Ou Suppléant : ARBELOT Philippe 3	Mairie de RIEL LES EAUX	Présent	
Titulaire : CHEVALLIER Freddy Ou Suppléant : SEUILLOT Etienne	Mairie de SAINT BROING LES MOINES		

Titulaire : HARNET Daniel Ou Suppléant : MONGIN Chantal	Mairie de SAINT GERMAIN LE ROCHEUX	Présent	
Titulaire : PUCH Jean-Claude Ou Suppléant : VERHEYDEN Angélique	Mairie de SAINTE COLOMBE SUR SEINE	Présent	
Titulaire : DEHER Didier Ou Suppléant : RAMAGET Norbert	Mairie de SALIVES		
Titulaire : VITRANT Frédéric Ou Suppléant : BONGARD Baptiste	Mairie de TERREFONDREE		
Titulaire : VINCENT Philippe Ou Suppléant : CAILLETET Nathalie	Mairie de VANVEY	Présent	
Titulaire : VALETTE Jean-Pierre Ou Suppléant : VIARDOT Christophe	Mairie de VEUXHAULLES SUR AUBE	Présent	
Titulaire : SCHMIT Nicolas Ou Suppléant : PETIT Gilles	Mairie de VILLIERS LE DUC	Présent	
Titulaire : FOUILLAND Christophe Ou Suppléant : BRION Virginie 3	Mairie de VILLOTTE SUR OURCE		Philippe VINCENT
Titulaire : HUMBERT Jacqueline Ou Suppléant : SCORDEL Bénigne	Mairie de VIX		
Titulaire : VERNEVAUT Marcel Ou Suppléant : VINCENT Philippe	Mairie de VOULAINES LES TEMPLIERS	Excusé	SPILLMAN Françoise
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant :	PETR du Pays Seine et Tille en Bourgogne	Présent	
Titulaire : NAUDINOT Thierry Ou Suppléant :	Syndicat Mixte Sequana	Présent	

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : VIALLETEL Bernard Ou Suppléant : CLEMENT Joël	Communauté d'agglomération de Chaumont	Excusé	
		Présent	
Titulaire : BERTHELON Patrick Ou Suppléant : GOISET Gilles	Communauté de communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	Présent	
Titulaire : FREQUELIN Philippe Ou Suppléant : BEGUINOT Guy	Communauté de communes des Trois Forêts	Présent	
Titulaire : RAMAGET Jean-Pierre Ou Suppléant : JOFFRAIN Pierre	Communauté de communes du Grand Langres	Présent	
Titulaire : LACROIX Nicolas Ou Suppléant : RABIET Jean-Michel	Conseil Départemental de Haute-Marne	Excusé	
		Présent	
Titulaire : GUILLEMY Christine Ou Suppléant : BAYER Jean-Jacques	Conseil Régional Grand Est	Présente	
Titulaire : DURANTET Guy Ou Suppléant : BERTHELMOT Michel	Fédération des communes forestières de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GOISET Gilles Ou Suppléant : AUBERTOT Laurent	Mairie de APREY	Présent	
Titulaire : BIDAUT Jean-Paul Ou Suppléant : BRESSER Franck	Mairie de ARBOT		
Titulaire : MARCHAL Daniel Ou Suppléant : MARCHAND Alice	Mairie de ARC EN BARROIS	Présent	
Titulaire : CAVIN Jean-Michel Ou Suppléant : GARNIER Benoît	Mairie de AUBEPIERRE SUR AUBE	Présent	

Titulaire : THIERY Olivier Ou Suppléant : DELLA VALLE Pierre	Mairie de AUBERIVE		
Titulaire : POTTIER Frédéric Ou Suppléant : DURANTET Guy	Mairie de AUJOURRES	Présent	
Titulaire : ODIN Bernard Ou Suppléant : BERTRAN François	Mairie de AULNOY SUR AUBE		
Titulaire : MIELLE Patrick Ou Suppléant : MOREL Christophe	Mairie de BAISSÉY	Présent	
Titulaire : EYMANN Jean-Luc Ou Suppléant : VAILLANT Yves	Mairie de BAY SUR AUBE	Présent	
Titulaire : BOBINEC François Ou Suppléant : MAURICE Ismaël	Mairie de BLESSONVILLE	Présent	
Titulaire : DUHOUX Franck Ou Suppléant : COLLIER Gilles	Mairie de BRICON	Présent	
Titulaire : JACOB Guy Ou Suppléant : PERRINOT Jacky	Mairie de BUGNIERES	Présent	
Titulaire : PERCHIKOFF Sabine Ou Suppléant : PINEL Gérard	Mairie de CHALANCEY		
Titulaire : LAVOCAT Marie-Claude Ou Suppléant : DOUVILLE Francis 3	Mairie de CHATEAUVILLAIN	Présente	
Titulaire : ROUSSEL Frédéric Ou Suppléant : BOICHOT Jacky	Mairie de CHAUMONT	Présent	

Titulaire : RENARD Michel Ou Suppléant : DERICKS Dominica	Mairie de COLMIER LE BAS	Présent	
Titulaire : TRIBOULET Eric Ou Suppléant : CATHELAT Francis	Mairie de COLMIER LE HAUT	Présent	
Titulaire : GILLET Gervais Ou Suppléant : VAILLANT Adriana	Mairie de COUPRAY	Présente	
Titulaire : BEGUINOT Guy Ou Suppléant : BEGUINOT Daniel	Mairie de COUR L'EVEQUE	Présent	
Titulaire : MAROT Jean-François Ou Suppléant : JOFFRAIN Pierre	Mairie de COURCELLES EN MONTAGNE	Présent	
Titulaire : VOILLEMEN Laurent Ou Suppléant : DEMANGEOT Josette	Mairie de DANCEVOIR		Présent
Titulaire : BLONDELLE Marie-Christine 3 Ou Suppléant : AUBRY Alain	Mairie de FAVEROLLES	Présente	
Titulaire : ANDRIOT Céline Ou Suppléant : MAUDONNET Florian	Mairie de GERMAINES		
Titulaire : ROSSIGNEUX Yvette Ou Suppléant : FORGEOT Jacky	Mairie de GIEY SUR AUJON	Présente	
Titulaire : DELONG Sophie Ou Suppléant : GARIOT Pierre	Mairie de LANGRES		
Titulaire : VARNEY Patrick Ou Suppléant : DELLA-CASA Sylvain	Mairie de LE MONTSAUGEONNAIS	Présent	

Titulaire : RACHET Philippe Ou Suppléant : VOILLEQUIN OLIVIER Angélique	Mairie de LE VAL D'ESNOMS		
Titulaire : VOILLOT Mariette Ou Suppléant : THIVET Christophe	Mairie de LEFFONDS		
Titulaire : BABOILLARD Hippolyte Ou Suppléant : GOISET Jean-Pierre	Mairie de LEUCHEY	Présent	
Titulaire : ROUSSELLE Thierry Ou Suppléant : LEROY Eric	Mairie de MARAC	Présent	
Titulaire : RAMAGET Jean-Pierre Ou Suppléant : ROBIN Dominique	Mairie de MARDOR	Présent	
Titulaire : SAUVAGEOT Jérôme Ou Suppléant : SAUVAGEOT Michel	Mairie de MOUILLERON		
Titulaire : CLERC Patrice Ou Suppléant : CHARPENTIER Francis	Mairie de NOIDANT-LE- ROCHEUX		
Titulaire : GAGNEUX Claude Ou Suppléant : BOUCHOT Gaëtan	Mairie de ORGES	Présent	
Titulaire : SOENEN David Ou Suppléant : LHULLIER Yves	Mairie de ORMANCEY		
Titulaire : RAILLARD Georges Ou Suppléant : FORTIN Jacques	Mairie de PERRANCEY-LES- VIEUX-MOULINS	Excusé	
Titulaire : ADAM Franck Ou Suppléant : DEZE Benoît	Mairie de PERROGNEY LES FONTAINES	Présent	

Titulaire : DOSSO Christelle Ou Suppléant : MOLES Alba	Mairie de POINSENOT		
Titulaire : BOIGET Jacques Ou Suppléant : DECHANET Nicolas	Mairie de POINSON LES GRANCEY		
Titulaire : SAHILI Sophie Ou Suppléant : SAHILI Mahjoub	Mairie de PRASLAY	Présente	
Titulaire : DEVILLIERS Patrick Ou Suppléant : FERRAND Jérôme	Mairie de RICHEBOURG	Présent	
Titulaire : HOFFMANN Dominique Ou Suppléant : BLANDIN Pascal 3	Mairie de RIVIERE LES FOSES	Présent	
Titulaire : MICHEL Jean-Pierre Ou Suppléant : RICHARD Xavier	Mairie de ROCHETAILLEE	Présent	
Titulaire : MIELLE Roland Ou Suppléant : MAILLARD Jean-Marie	Mairie de ROUELLES		
Titulaire : PISANESCHI Pascal Ou Suppléant : VERNOCHET Jean-Michel	Mairie de ROUVRES SUR AUBE	Présent	
Titulaire : TAILLARD Janick Ou Suppléant : COLLIAT Claire	Mairie de SAINT LOUP SUR AUJON	Présente	
Titulaire : MADRID Véronique Ou Suppléant : GILLET Jean-Yves	Mairie de TERNAT		
Titulaire : MOILLERON Gérard Ou Suppléant : MOILLERON Fabrice	Mairie de VAILLANT	Présente	

Titulaire : BOITTEUX Franck Ou Suppléant : TRUCHOT Gilbert	Mairie de VALS DES TILLES	Excusé	Gilles GOISET
Titulaire : ROCOPLAN Edmond Ou Suppléant : VOINCHET Etienne	Mairie de VAUXBONS		
Titulaire : GOUSTIAUX Jean-Pierre Ou Suppléant : STEULET Patrick	Mairie de VILLARS SANTENOGE		
Titulaire : GRUOT Roselyne 3 Ou Suppléant : PETITOT Nicole	Mairie de VILLIERS-SUR- SUIZE		
Titulaire : CHAUVIREY François Ou Suppléant : CHAUVIREY Rémy	Mairie de VITRY EN MONTAGNE		
Titulaire : BERTHELON Patrick Ou Suppléant : MASSON Jacky	Mairie de VIVEY	Présent	
Titulaire : FLOQUET Roland Ou Suppléant : COUTURIER Jean-Marc	Mairie de VOISINES	Présent	
Titulaire : ANDRIOT Patricia Ou Suppléant : JOFFRAIN William	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres	Excusée	Guy DURANTET
Titulaire : MICHEL Jean-Pierre Ou Suppléant : PROLONGE Gérard	Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive		
Titulaire : MARTINELLI Stéphane Ou Suppléant : CLOSS Patrice	Syndicat mixte du Pays de Chaumont	Excusé	Frédéric ROUSSEL

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : CORVASCE Thomas Ou Suppléant : LHULLIER Patrick	ACTEON 52	Excusé	
		Présent	
Titulaire : DUPAS Francis Ou Suppléant : DUPAS Thibaud	Animation Rurale, Culture et Environnement	Présent	
Titulaire : GUILLEMIN Daniel Ou Suppléant : BROUARD Jenny	Arc Patrimoine et Culture	Présent	
Titulaire : BERGER Alexandre Ou Suppléant : BOUSABATA Khalid	Association de Climatologie de Haute-Marne		
Titulaire : MONOT Inès Ou Suppléant : MONOT Michel	Association de sauvegarde de l'Abbaye du Val des Choues		
		Présent	
Titulaire : MONOT Michel Ou Suppléant : LOISELET Daniel	Association départementale des chasseurs de grand gibier de Cote d'Or	Présent	
Titulaire : MUSSY Sylvain Ou Suppléant : DOUVILLE Francis 2-52	Association départementale des chasseurs de grand gibier de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : JACQUEMIN Christian Ou Suppléant : CHAMPETIER Charles	Association des riverains et propriétaires d'ouvrages hydrauliques du Châtillonnais	Excusé	J.DE BUCY
Titulaire : DEVILLARD Bernard Ou Suppléant : FOUGAIROLLE Vincent	Association GREN	Présent	
Titulaire : BAYEN Dominique Ou Suppléant : BRION Virginie 2-21	Association pour la liberté des hommes et de leur territoire	Présent	
Titulaire : LE MEZO Ermeline Ou Suppléant : RUIZ DE INFANTE Francisco	Autour de la Terre	Excusée	Pierre DENIS

Titulaire : BOUCHOT Jean-Marie Ou Suppléant : MUSSY Daniel	Aventure Quad		
Titulaire : de KORNER Odile Ou Suppléant : GUENEAU Jocelyne	Bien vivre à la campagne	Excusée	
Titulaire : BLONDELLE Martial Ou Suppléant : TURE Cédric	Centre Régional d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières de Bourgogne		
Titulaire : VERSTRAETE Ghyslaine Ou Suppléant : LAVIER Vincent	Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or	Excusée	Thierry RONOT
Titulaire : DEVILLERS Thérèse Ou Suppléant : FISCHER Christophe	Chambre d'Agriculture de Haute-Marne	Présente	
Titulaire : NAUDET Frédéric Ou Suppléant : VACHEYROUT André	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : JEHLE François Ou Suppléant : BLETNER Gilbert	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : PENNECOT Régis Ou Suppléant :	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or		
Titulaire : MOUTON Jean-Louis Ou Suppléant : CHMURA Maryse	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : ESTRAT Yolande Ou Suppléant : GOUSTIAUX Anne-Marie	Châtillon-Scènes		
Titulaire : MALGRAS Alain Ou Suppléant : PENNING Bernard	Club des Entreprises du Châtillonnais	Présent	

Titulaire : BLANDIN Pascal 2-52 Ou Suppléant : THIEBLEMONT Franck	Comité de Vigilance Ecologique	Présent	
Titulaire : MONTAGNE Jean-Claude Ou Suppléant : NAUDENOT Jean-Claude	Comité départemental de cyclotourisme de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : MICHEL Gilles Ou Suppléant : MICHEL Bernadette	Comité départemental de la randonnée pédestre de Côte- d'Or	Présent	
Titulaire : FILIPPI Lucien Ou Suppléant : VOILLOT Robert	Comité départemental de la randonnée pédestre de Haute-Marne	Excusé	
Titulaire : NARCE Gérard Ou Suppléant : COLLINOT Ghislaine	Comité départemental de tourisme équestre de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : DENIS Pierre Ou Suppléant : LAURENT Yoann	Confédération Paysanne 52	Présent	
Titulaire : AMIZET Jean-Claude Ou Suppléant : DE SORBIER DE POUGNADORES Joël	Conseil de Développement Local du Pays Châtillonnais	Présent	
Titulaire : THIEBAUT Evelyne Ou Suppléant : COTE Jean	Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres	Présent	
Titulaire : Ou Suppléant : SIRUGUE Daniel	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne	Excusé	R.GONY
Titulaire : GONY Roger Ou Suppléant : CORNEUX Pascal	Conservatoire des espaces naturels de Champagne- Ardenne	Présent	
Titulaire : DOYON Jacques Ou Suppléant : CHEVALLIER Eric	Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne	Présent	

Titulaire : RENARD Philippe Ou Suppléant : COUCHENEY Laurent	Coordination rurale de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : STRABACH Pascal Ou Suppléant : BIGARD Frédéric	Coordination rurale de Haute-Marne		
Titulaire : BONNET VALLET Marie-Claire Ou Suppléant : LAMBERT Pascale	Côte-d'Or Tourisme		
Titulaire : SONVICO Jean-Pierre Ou Suppléant :	Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique de Côte-d'Or		
Titulaire : FADEAU Michel Ou Suppléant : MOUTAUX Daniel	Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : BELIN Jean-Marc Ou Suppléant : MONOT Michel	Fédération départementale des Chasseurs de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : LHULLIER Patrick Ou Suppléant : CORVASCE Thomas	Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : DESSY Christian Ou Suppléant : VIGNOT Philippe	Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute-Marne	Excusé	Guy DURANTET
Titulaire : RONOT Thierry Ou Suppléant : ARBELOT Philippe 2-21	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : RIOTTOT Sébastien Ou Suppléant : LAHAYE Thierry	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : de BUCY Joseph Ou Suppléant : D'HERBOMEZ Denis	Fibois Bourgogne-Franche-Comté	Présent	

Titulaire : UNTERMAIER Jean Ou Suppléant : BEUNICHE Isabelle	France Nature Environnement Bourgogne	Présent	
Titulaire : VOLOT Jean-Claude Ou Suppléant : VOLOT Alexia	GAIA	Excusé	F BECOT ANSAULT
Titulaire : AUGUSTE Jean-Paul Ou Suppléant : JACQUOT Françoise	Golf d'Arc en Barrois		
Titulaire : ROYER Jean-Marie Ou Suppléant : DIDIER Bernard	Groupe régional d'étude de la faune / de la flore et des écosystèmes	Excusé	
Titulaire : HUVIG Sébastien Ou Suppléant : HEBERT Georges	Groupement de défense sanitaire apicole de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : GRUOT Eric Ou Suppléant : CATHELAT Aude	Groupement des agrobiologistes de Haute- Marne		
Titulaire : RENAULT Vincent Ou Suppléant : MATRAT Victor	Jeunes Agriculteurs de Côte- d'Or	Excusé	GATTEAUT Julien
Titulaire : GATTEAUT Julien Ou Suppléant : DELOGE Gabriel	Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : BOUSSARD Catherine Ou Suppléant : REITTER Romain	La Clef des Champs	Présente	
Titulaire : DUPATY Christine Ou Suppléant : DEQUEANT Patrick	La Truffe Côte d'Orienne	Présente	
Titulaire : GUY Aurélie Ou Suppléant :	Les Sentiers de la Belette		

Titulaire : GOUSTIAUX Jean-Yves Ou Suppléant : CAMBURET Dominique	Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : CLEMENT Etienne Ou Suppléant : THIOLLAY Jean-Marc	Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne- Ardenne		
Titulaire : LANAUD Christian Ou Suppléant : MESKEL Thibault	Ligue pour la protection des oiseaux de Côte d'Or	Présent	
Titulaire : OLIVIER Valérie Ou Suppléant : LETORE Louis	Maison de Courcelles	Présent	
Titulaire : DU PARC Raoul Ou Suppléant : NAUDET Françoise	Maison de la Forêt de Leuglay	Excusé	J-C AMIZET
Titulaire : BRUNSEAUX Jean- Pierre Ou Suppléant : CARLIN Pierre	Maison familiale et rurale d'éducation et d'orientation	Présent	
Titulaire : DUBES Marie-Solange Ou Suppléant : BONGIOVANNI Pierre	Maison Laurentine	Présente	
Titulaire : COURTAUT Samuel Ou Suppléant : BECU David	Naturalistes de Champagne- Ardenne	Excusé	R.GONY
Titulaire : LECONTE Romaric Ou Suppléant : LABORDE Nolwenn	Nature Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GRUOT Roseline 2-52 Ou Suppléant : MARCHAL Daniel	Office du Tourisme des Trois Forêts		
Titulaire : BOULANGEOT Sylvain Ou Suppléant : WILLERMOZ François 2-21	Office du Tourisme du Pays Châtillonnais	Présent	

Titulaire : WAGNER Joseph Ou Suppléant : BRASSEUR-MAIZIERE Céline	Office du Tourisme du Pays de Chaumont	Excusé	
		Présente	
Titulaire : CARDINAL Jean-Pierre Ou Suppléant : GILLOT Philippe	EPIC de l'Office du Tourisme du Pays de Langres	Présent	
Titulaire : BECOT-ANSAULT Fabienne Ou Suppléant : LENOIR Adeline	Oui au Parc	Présente	
Titulaire : LIPPIELLO Guillaume Ou Suppléant : DESCOMBES Fabrice	Pierre de Bourgogne	Présent	
Titulaire : NARBONI Odile Ou Suppléant : SIMONNOT Denise	Pour le Patrimoine Haut- Marnais	Présente	
Titulaire : LACOMBE Eric Ou Suppléant : BOUTTEAUX Jean- Jacques	Pro Silva France	Excusé	M.JURIEN DELA GRAVIERE
Titulaire : VIGNOT Philippe Ou Suppléant : MORISOT Hubert	Régie Rurale du Plateau	Présent	
Titulaire : SIMON Gilles Ou Suppléant : BECCEGATO Jean- Philippe	Rouvres-Sport-Loisirs- Vacances	Présent	
Titulaire : BLONDELLE Marie-Christine 2- 52 Ou Suppléant : THIVET Maryvonne	Ségusia	Présente	
Titulaire : CHAUME Bruno Ou Suppléant : LACHAUD-MANOTTE Jean- Pierre	Société Archéologique et Historique du Châtillonnais		
Titulaire : BUSSY Thierry Ou Suppléant : DURIEZ Daniel	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural CA		

Titulaire : FROCHOT Henri Ou Suppléant : DARGE Philippe	Société des Sciences Naturelles de Bourgogne	Présent	
Titulaire : AUBERT François Ou Suppléant : THOUVENOT Alain	Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne		
Titulaire : POTHERAT Pierre Ou Suppléant : LEFRAY Luc	Société mycologique du Châtillonnais	Excusé	H.FROCHOT
Titulaire : QUINTALLET Roland Ou Suppléant : CATHERINET Dominique	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Haute-Marne	Présent	
Titulaire : de BUCY Joseph Ou Suppléant : RICHARD Pierre-Frédéric	Syndicat des Forestiers Privés 21	Présent	
Titulaire : BARTHELEMY Dominique Ou Suppléant : HENRY Pierre	Syndicat des Forestiers Privés 52	Excusé	M-C LAVOCAT
Titulaire : ROGER Bruno Ou Suppléant : HUEBRA Clément	Tussilliq	Excusé	F BECOT ANSAULT
Titulaire : D'HERBOMEZ Denis Ou Suppléant : VACHEYROUT André	Union des Entreprises du Bois de Bourgogne		
Titulaire : STREIT Gilles Ou Suppléant : RIVA Philippe	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	Excusé	
Titulaire : COLLIGNON Laurent Ou Suppléant : BARTHELEMY Dominique	Valeur Bois		
Titulaire : VINCENOT Jacky Ou Suppléant : TITUS-CARMEL Monique	Vals-des-Tilles Patrimoine	Présent	

Titulaire : NOIROT Fabrice Ou Suppléant : PAPERIN Jean-Claude	Via Francigena - Voie de Sigeric	Excusé	F DUPAS
Titulaire : BONNEVIE Bernard 2-21 Ou Suppléant : PASCARD Gérard	Villages anciens / Villages d'avenir	Présent	

Membres invités :

SOULIMAN Françoise, Préfet coordonnateur.
 GUENE Charles, Sénateur de la Haute-Marne
 LIBBES Laurent, Direction générale des finances publiques de Haute Marne
 BREGAND Jérôme, Direction générale des finances publiques de Côte-d'Or
 GRANDMOUGIN Benoît, Région Grand Est
 GENEVEY Véronique, Direction départementale des territoires de Côte d'Or
 GRAULE Jean-Pierre, DDT 52
 CHAU Elise, DDT52
 COUSIN Richard, DDT 52
 LOGEROT Xavier, DDT 52
 DURAND Renaud, DDT 21
 PETITJEAN Michaël, Préfecture départementale de Haute-Marne
 MAITRE Fabien, collaborateur de SIDO Bruno, Sénateur de la Haute-Marne
 PARMENTIER Hervé, Directeur du GIP
 Le personnel du GIP

Le Président ouvre la séance en accueillant les participants. Il remercie Madame le Maire de Chaumont, Christine GUILLEMY pour son accueil, de même que le personnel du cinéma qui a aménagé les horaires des séances afin de permettre la tenue de cette Assemblée générale.

Il procède au rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2018
- 2 – Approbation de la prorogation du GIP
- 3 – Approbation de l'ensemble des documents complémentaires accompagnant la charte en vue du dossier d'enquête publique.

1 – Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2018

Le Président demande si de remarques ou amendements sont souhaités avant de procéder au vote.

Joseph de BUCY relève une coquille à la page 34, à la fin du paragraphe concernant son intervention. Il cite :

« *Il déplore enfin que le GIP ait par deux fois refusé de répondre en indiquant le nombre de propriétaires concernés et opposés par l'entrée de leur forêt.* ».

Il serait plus juste d'écrire « *opposés à* ».

Par ailleurs, d'un point de vue sémantique, il serait préférable d'indiquer :
« *Il déplore que le GIP ait par deux fois refusé d'indiquer le nombre de propriétaires concernés.* », car cela prêterait moins à confusion.

Roger GONY relève qu'à la page 37, dans son intervention, il est écrit :
« *il est parvenu à identifier des lisières* ». Il demande une rectification dans la mesure où ce n'est pas lui qui a réalisé ce travail, mais le GIP.

Par ailleurs à la page 36, dans l'intervention de Monsieur LHUILLIER, il est question des boqueteaux inférieurs à 5 hectares. Or il s'agit de 50 hectares.

En l'absence d'autres remarques, le Président propose de soumettre au vote l'approbation du procès-verbal du 11 juillet 2018, intégrant les corrections demandées en séances.

Il est procédé au vote :

Opposition : 0

Abstention : 0

Favorable : 457

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° AG 2018-11

2 – Approbation de la prorogation du GIP

Le Président rappelle que le Groupement d'Intérêt Public a été créé au mois de juillet 2009 pour une durée de 9 ans. L'article 26 de la convention constitutive stipule qu'il peut être dissout lorsque l'objet du groupement est achevé.

Il convient de modifier par avenant la convention constitutive.

Il effectue un rappel de calendrier : la consultation des personnes publiques associées est en cours et l'enquête publique aura lieu entre le 12 novembre et le 12 décembre 2018. En janvier 2019, le Président de la Commission d'enquête remettra son rapport permettant d'ajuster la charte en fonction des remarques, sans remettre en cause son équilibre. En parallèle, un travail préliminaire a lieu avec le Conseil d'État pour s'assurer de la validité juridique de la charte avant sa finalisation et sa validation par une Assemblée générale en mai ou juin 2019. Le décret de création est attendu pour septembre ou octobre 2019. Après cette création par décret, les Communes seront consultées afin d'adhérer à l'aire d'adhésion et au Parc national.

Il indique qu'est demandée en séance, l'approbation de la prorogation du GIP et de ses instances, jusqu'à ce que l'établissement public soit opérationnel, c'est-à-dire probablement dans le courant de l'année 2020. L'objectif étant d'éviter une rupture dans les actions qui seront conduites.

Il précise enfin qu'avant fin février 2019, chaque membre de l'Assemblée générale devra signer l'avenant à la convention constitutive afin que l'Arrêté du Préfet coordonnateur soit pris avant le 4 juillet 2019.

Roger GONY demande si une délibération des conseils d'administration concernés est nécessaire pour la signature de l'avenant.

Hervé PARMENTIER indique que les éléments de procédures seront explicités dès qu'ils seront connus. Il est en effet probable qu'une délibération soit nécessaire, à l'instar de ce qui avait eu lieu lors de la création de cette structure

Le Président précise que cette procédure va être lancée rapidement afin que le délai reste conséquent et permette à tous de signer cet avenant.

Joseph de BUCY, soulignant que son intention n'est pas de s'opposer, demande ce qu'il peut se passer si un membre vote défavorablement.

Hervé PARMENTIER répond que cette personne ne sera alors plus membre du GIP.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président soumet au vote l'approbation de la prorogation du GIP.

Il est procédé au vote sur la prorogation du GIP :

Opposition : 0

Absention : 0

Favorable : 519

L'Assemblée générale approuve la prorogation du GIP à l'unanimité.

Délibération n° AG 2018-12

Le Président remercie les votants.

3 - Approbation de l'ensemble des documents complémentaires accompagnant la charte en vue du dossier d'enquête publique.

Le Président rappelle que la consultation des personnes publiques associées est en cours. Le 26 octobre, les 266 structures auront été consultées. Cette procédure n'a pas vocation à se positionner en faveur ou en opposition à la charte ou au projet de Parc national, mais à transmettre des remarques ou points de vigilance qui seront intégrés au dossier d'enquête publique. Ce n'est qu'à l'issue de l'enquête publique que l'ensemble des remarques sera instruit et pourra faire évoluer la charte autant que nécessaire.

Des réunions d'information sont organisées pour cette phase de consultation des personnes publiques associées.

Philippe FREQUELIN confirme que des réunions ont été animées par le GIP conjointement à l'association des élus du Parc. Elles étaient essentiellement réservées aux élus des conseils municipaux : quatre d'entre elles ont été animées par Claude VINOT dans le département de la Côte-d'Or et deux en Haute-Marne, animées respectivement par Madame LAVOCAT et lui-même. Les échanges ont été riches et des réponses satisfaisantes ont été apportées par les chargés de mission du GIP.

Le Président indique que pour l'enquête publique qui suivra, il est nécessaire de créer différents documents spécifiques. Il cède la parole à Mickaël PETITJEAN pour une présentation de l'enquête publique et de la manière dont elle a été conçue.

Mickaël PETITJEAN indique que l'enquête publique commence le 12 novembre à 9h et se termine le 12 décembre 2018 à midi. Elle concerne les 127 Communes de l'aire optimale d'adhésion.

S'agissant d'une enquête publique importante, le Tribunal administratif de Chalons en Champagne a nommé une commission d'enquête de 7 commissaires enquêteurs : 4 en Côte-d'Or et 3 en Haute-Marne. Le Président en est Monsieur Olivier.

Trois réunions publiques sont prévues : à Chateauvillain, à Recey-sur-Ource et à Châtillon-sur-Seine.

Il précise également qu'il y aura 27 permanences : 26 dans les Communes du Parc et une à la Préfecture de la Haute-Marne qui est le siège de l'enquête publique.

A l'issue de cette enquête publique, les remarques seront compulsées et les commissaires auront un mois pour rendre leur rapport.

Les lieux d'enquête publique ont été choisis de manière à ce qu'aucun habitant du Parc ne se trouve à plus dix kilomètres. La Commune de Saint-Broing-les-Moines a été ajoutée à la carte initiale, conformément à la demande de la commission d'enquête.

Les dossiers d'enquête publique soumis à l'approbation de l'Assemblée générale seront mis à disposition dans les Mairies de l'aire d'étude sous format dématérialisé : des clés USB seront jointes à l'avis. Ce dossier sera également disponible en format papier dans les permanences de l'enquête publique ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Marne. Ces documents seront en ligne sur le site Internet des Préfecture de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, ainsi que celui du GIP.

Plusieurs possibilités sont offertes aux citoyens pour effectuer leurs remarques :

- déposer les requêtes en Mairie ou Préfecture, là où sont les registres,
- venir aux permanences des commissaires enquêteurs, dont les lieux seront indiqués dans l'Arrêté afin de transmettre verbalement ou par écrit les remarques,
- utiliser le registre dématérialisé dont le lien sera sur le site des Préfectures et du GIP.
- envoyer un courrier à la Préfecture de la Haute-Marne au nom de la commission d'enquête.

Il précise que l'avis sera affiché dans toutes les Mairies de l'aire optimale d'adhésion, une dizaine d'affiches seront également apposés en des lieux très exposés.

La publicité est faite dans deux journaux nationaux : *Libération* et *Les Échos*, ainsi que quatre journaux locaux : *La Voix de la Haute-Marne*, *Le Journal de la Haute-Marne*, *Le Châtillonnais* et *L'Auxois* et *Le Bien Public*.

Aux différentes pièces nécessaires à la constitution du dossier d'enquête publique seront adjoints, les avis rendus par les personnes publiques associées.

Le Président précise que dans le dossier soumis à l'enquête publique apparaît le nom du Parc national. Dans la mesure où son objet est la forêt, le nom retenu est « *Parc national de forêts* », avec comme sous-titre en Champagne et Bourgogne. Le nom commercial étant réduit à « *Parc national de forêts* », accompagné du logo, dont la couleur est à ajuster. Ainsi seront évités les éventuels litiges avec les appellations.

Il cède la parole à Madame le Préfet pour un point sur la composition du Conseil d'administration.

Madame le Préfet coordonnateur remercie le Président. Elle indique que la composition du conseil d'administration du futur établissement public du Parc national a été travaillée avec le GIP, par la Préfecture et approuvé par Madame PAPPALARDO, Directrice de Cabinet du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Cette composition répond à plusieurs impératifs : il était important de maintenir un nombre limité de sièges pour gérer efficacement l'établissement public tout en représentant toutes les parties liées au Parc. Les administrateurs ont des droits égaux et possèdent chacun une voix.

- **8 représentants de L'État** : intérieur, Défense, DREAL, DRAAF, DRAC, représentants des DDT des deux départements et recteur d'Académie.

- **20 représentants des collectivités territoriales** :

- **10 Maires**, dont :

- 2 des Communes intégrées dans le coeur de Parc national qui en représentent plus de 10 % (Auberive et Villiers-le-Duc),
- 6 Maires élus par et parmi les Maires des Communes qui ont adhéré à la charte (3 dans chaque département),
- 1 Maire dans chaque département élus par les Communes qui n'adhèrent pas à la charte et dont le territoire est compris tout ou partie en coeur de Parc national, conformément à la volonté du 1^{er} Ministre d'associer ceux qui ne sont pas favorables au projet.
- **4 représentants des Communautés de Communes** comprenant des Communes comprises toute ou partie en coeur de Parc national ou ayant adhéré à la charte (2 en Côte-d'Or, 2 en Haute-Marne), élus dans chaque département par les Présidents des groupements concernés,
- **Les Présidents des deux Régions,**
- **Les Présidents des deux Départements,**
- **Les représentants des COFOR des deux départements,**
- **Le Président du Conseil scientifique de l'établissement public du Parc national.**
- **14 personnalités à compétences locales sur proposition du Préfet :**
 - 2 en agriculture,
 - 1 en activités forestières,
 - 1 en activités commerciales,
 - 1 en activités touristiques,
 - 1 en activités culturelles,
 - 1 en éducation à l'environnement,
 - 2 issues d'associations de protection de l'environnement (dont 1 pour chaque Département),
 - 2 représentants des chasseurs (1 dans chaque Département),
 - 2 représentants des propriétaires forestiers (1 dans chaque département),
 - 1 habitant du Parc national.
- **8 personnalités à compétence nationale**
 - 4 désignées par le Ministre en charge de la protection de la nature, dont 2 sur proposition du Conseil national de protection de nature (CNPN) choisies parmi ses membres titulaires ou suppléants ,
 - 1 représentant de l'Office national des forêts,
 - 1 représentant de l'Agence française de la Biodiversité (AFB),
 - 1 représentant du Centre national de la propriété forestière(CNPF),
 - 1 représentant de l'Agence de l'eau Seine Normandie.
- **1 représentant du personnel de l'établissement public du Parc**

Le Conseil d'administration du futur établissement public du Parc national est composé de 53 membres. Les administrateurs représentant le territoire sont majoritaires avec 35 sièges et une place prépondérante est accordée aux représentants de la vie civile locale. Les collectivités territoriales sont également bien représentées avec plus de la moitié des sièges.

Cette composition lui paraît – ainsi qu'au Ministre et à sa Directrice de cabinet – un compromis équilibré entre la représentation du territoire et de l'État, des activités économiques et de la protection des patrimoines.

Le Président ouvre le débat sur les trois points présentés en séance : l'enquête publique présentée par Monsieur PETITJEAN, le nom du Parc et la composition du Conseil d'administration.

Sophie SALIHI, Maire de Praslay (52), s'étonne du nom donné au futur Parc national, et plus particulièrement de la présence du mot « Champagne » dans le sous-titre.

Madame le Préfet rappelle qu'il existe un canal « entre Champagne et Bourgogne » et il n'est pas à l'ordre du jour de le renommer.

Le « *Parc national de forêts* » est un nom satisfaisant mais qui ne permet pas de situer géographiquement, contrairement aux calanques, par exemple. « *En Champagne et en Bourgogne* » permet par conséquent d'illustrer et de communiquer.

Sophie SALIHI regrette néanmoins que le nom de la Haute-Marne n'apparaisse pas.

Daniel GUILLEMIN signale qu'en 1789, lors de la création des 83 départements, la Haute-Marne s'appelait la Champagne méridionale.

Gaëtan BOUCHOT représentant la Commune d'Orges, demande à quel moment les 53 membres du futur Conseil d'administration seront élus.

Le Président explique que le décret de création est prévu vers octobre 2019. Ensuite aura lieu la consultation de toutes les Communes en vue de l'adhésion. Passée cette étape, les membres du Conseil d'administration seront désignés pour proposition par le Préfet. Une fois l'Arrêté signé par le Ministre, avec la liste de ses membres, le Conseil d'administration se réunira pour élire son Président et son Bureau. Le délai probable en est de trois ou quatre mois.

Gaëtan BOUCHOT demande comment seront prise en compte les échéances électorales, telles que les cantonales.

Le Président exprime qu'il est conscient de cette difficulté et c'est une des raisons pour lesquelles tout est fait pour que le calendrier permette une signature du décret au mois de septembre-octobre, afin que la mise en route de cette instance puisse avoir lieu avant les élections municipales de mars 2020.

Marie-Solange DUBES représente La Maison Laurentine. Elle remercie pour le choix du nom qu'elle trouve parfait. Elle émet cependant une suggestion : mettre une majuscule à « forêts ». Leur caractère remarquable le mérite largement.

Adriana VAILLANT représente la Commune de Coupray. Elle s'inquiète de la mise à disposition de documents dématérialisés lors de l'enquête publique. Cela suppose en effet que la Commune ait un ordinateur et que chacun puisse aller le consulter. Or, certaines Communes n'en disposent. C'est le cas de Coupray : la secrétaire a un ordinateur, mais pas la Commune. Partant, elle se demande comment feront les administrés pour consulter les documents.

Mickaël PETITJEAN explique que les supports dématérialisés sont, selon la réglementation, uniquement destinés à l'information des Mairies. La clé USB peut être mise à la disposition du public.

Hervé PARMENTIER rappelle qu'à moins de 10 kilomètres de chaque habitation, des versions papier sont mises à disposition dans les permanences. Il précise que dupliquer

les documents coûte 8 000 €. Les envoyer coûte 2 000 €. Cela représente l'équivalent d'un demi-emploi. Le choix a été fait de privilégier les versions papier dans les Mairies et de permettre un nombre important de commissaires enquêteurs ainsi que des registres dématérialisés.

Le Président rappelle que dans chaque Mairie, une clé USB sera mise à disposition. Il cède la parole à Isabelle MEURILLON pour un point d'information sur l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du GIP.

Hervé PARMENTIER ajoute que la présentation portera sur les documents préparatoires à l'Assemblée générale qui ont été envoyés et sur lesquels, cette Assemblée générale est appelée à rendre un avis. Ce sont : la réponse du GIP à l'avis de l'autorité environnementale, un rapport de présentation de la charte, un document caractérisant les composantes du cœur et le document présentant la composition du Conseil d'administration.

Isabelle MEURILLON effectue la présentation de l'avis de l'Autorité environnementale qui a été formulé sur l'avant-projet de charte ainsi que la réponse apportée par le GIP et qui sera annexée au dossier d'enquête publique.

Cet avis de l'Autorité environnementale est consultatif. Il a été rendu public le 26 septembre 2018. Il vise à éclairer la lecture du grand public et à améliorer la lisibilité du dossier.

Elle rappelle que le dossier d'évaluation environnementale visait à évaluer les effets de la charte sur l'environnement, et c'est bien la lecture qu'a eu l'autorité environnementale sur l'avant-projet de charte. Cet avis peut être synthétisé en 7 recommandations :

1 – le regret d'une prise en compte incomplète de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, c'est-à-dire un manque de précision sur la caractérisation de l'état des lieux actuel de cet équilibre. La réponse du GIP a fait référence à l'observatoire cynégétique qui a pour but de renseigner cet équilibre avec des données chiffrées, ainsi qu'au livret 3 qui décrit bien les conditions d'atteinte de cet équilibre.

2 – Les moyens du futur établissement public et ses coopérations avec les autres établissements publics. Sur ce point également, l'Autorité Environnementale a exprimé le souhait de disposer de davantage d'informations dans l'avant-projet de charte. Le GIP a répondu qu'il ne s'agissait pas de la vocation de la charte, mais que ce document peut poser le cadre de réflexion, ce qui figurait déjà dans le livret 1, de façon à initier et alimenter les travaux du Ministère. La réponse du GIP y a par conséquent fait référence.

3 – Les autres remarques portent sur une attente de l'AE de voir figurer l'historique du choix de site de ce territoire pour l'accueil du Parc national. Ce point a été ajouté dans le rapport de présentation.

4 – L'intégration des critères de délimitation du cœur et en particulier les critères environnementaux. Ce point figurait déjà dans le livret 2, ce qui a été notifié, et un renvoi et un rappel ont également été intégrés au rapport de présentation.

5- L'Autorité Environnementale a exprimé que ce dossier manquait d'une situation de référence qui aurait permis de mieux appréhender les plus-values environnementales et économiques du Parc national. La réponse du GIP a fait référence à la marche environnementale franchie et faisant l'objet d'un tableau dans l'avant-projet de charte. L'état de référence correspond au diagnostic réalisé en 2013. Au vu de cette remarque, il a été annexé au dossier d'enquête publique et complété avec des cartes. Un tableau comparant le droit commun et la réglementation du Parc a par ailleurs été joint avec un tableau listant les plus-values environnementales et économiques du Parc national.

Hervé PARMENTIER ajoute que l'Autorité environnementale ne se prononçait pas sur l'opportunité de la création du Parc national, mais appelait à la vigilance pour l'information du public la plus large et la plus complète possible.

La règle édictée en Assemblée générale a été respectée : aucune modification susceptible de modifier les équilibres n'a été apportée.

Le premier document qui va être présenté est le rapport de présentation. Il indique l'objet et les motifs de la création du Parc national.

Matthieu DELCAMP explique en préambule que pour l'enquête publique, deux rapports supplémentaires et à visée pédagogiques sont joints.

Le rapport de présentation se compose de 5 parties :

- 1 – La définition d'un Parc national,
- 2 – La description du territoire et des zonages du Parc national,
- 3 – Les motifs de la création du Parc national,
- 4 – Les objectifs et ambitions du futur Parc,
- 5 – Les moyens de mise en œuvre de la charte.

La plupart des éléments de ce rapport sont dans les livrets de la charte. Sont nouveaux les éléments en italiques : une présentation des équilibres de ce projet, un rappel de l'historique et des choix ainsi qu'une justification de l'outil Parc national par rapport à d'autres outils.

En complément de ce rapport de présentation, il a été choisi d'intégrer le diagnostic de territoire de 2013, ainsi que trois cartes présentant respectivement les enjeux d'occupation du sol et du foncier, un rappel sur les grands patrimoines naturels, culturels et les grands enjeux liés à la ressource en eau.

Le rapport des composantes des patrimoines naturels, culturels et paysagers du cœur de Parc national consiste en une présentation pédagogique des patrimoines. Ce sont tous les éléments que le Parc national vise à préserver et qui justifient sa création. Les cibles patrimoniales, les habitats emblématiques sur lesquels le Parc national a une responsabilité sont présentés. On y retrouve également une présentation du patrimoine paysager, une entrée sur les espèces emblématiques telles que la cigogne noire ainsi que les grands patrimoines bâtis, des abbayes aux bornes.

Hervé PARMENTIER indique que la deuxième partie de ce document est un rappel des règles qui sont applicables au cœur pour encadrer certaines activités ou des travaux de manière à garantir la préservation des patrimoines.

Afin de sécuriser les éléments de la charte concernant le cœur, un travail est fait avec le Conseil d'État. Il consiste à reformuler lorsque nécessaire, avec des termes juridiquement plus adaptés, à faciliter la lecture en rapprochant par exemple « l'exception de la règle », à rendre lisibles les règles qui s'appliquent en cœur pour chaque catégorie d'acteur, ou par secteur. Ce document est le même que le livret 3 bien que d'une présentation différente.

Faisant suite à une demande légitime des propriétaires et des Communes, un atlas des parcelles cadastrales constituant le cœur du Parc national, est également joint au dossier d'enquête publique. Il se présente à la fois sous une forme cartographique et une liste des parcelles cadastrales concernées.

Matthieu DELCAMP présente quelques actions emblématiques inscrit dans l'avant-projet de charte du Parc national. Sur le patrimoine naturel, la préservation des cibles

patrimoniales est un enjeu important. Une frise présente ces habitats en coupe. Ces espaces représentent 15 % du cœur et l'encadrement de leur préservation est renforcé. Des programmes d'action pour la conservation et la restauration de ces milieux seront mis en place, avec l'appui des propriétaires : par de l'information sur l'existence de ces patrimoines, par de la sensibilisation, de l'accompagnement technique et de l'accompagnement financier. Tout cela s'inscrit dans la stratégie d'ensemble du Parc national. Il s'agit aussi d'harmoniser toutes les politiques et outils liés à la protection de la nature. A titre d'exemple, il y a 18 sites Natura 2000 sur le territoire. Tous ceux qui sont à plus de 50 % de leur surface en cœur, sont repris en maîtrise d'ouvrage par le Parc national. Il aura la responsabilité de l'exécution des documents de gestion liés à ces sites. Concernant les enjeux liés à l'eau, l'objectif est d'améliorer la qualité des cours d'eau et de l'alimentation en eau potable. La carte annexée permet d'en appréhender le niveau de qualité et de conservation. L'enjeu est la reconquête de la qualité de l'eau sur tout le territoire. Cela implique une lutte contre les pollutions via le développement de l'agro-écologie et l'accompagnement des Communes pour l'amélioration de l'assainissement et la gestion des eaux pluviales.

Le territoire du Parc national est à la tête des Bassins versants avec la source de la Seine et les sources de la Tille. Des secteurs prioritaires correspondant ont été identifiés, avec des cours d'eau d'excellente qualité dans lesquels on retrouve l'écrevisse à pieds blancs ou des oiseaux remarquables.

La volonté est affichée de restaurer la « petite continuité ». En effet, ces cours d'eau très sensibles sont parfois altérés par la présence d'un chemin faisant obstacle, d'une buse ne permettant pas la remontée des animaux.

La dernière ambition porte sur la gestion des bords de cours d'eau. Elle vise à accompagner les propriétaires dans l'entretien et la restauration des boisement rivulaires qui contribuent à la qualité de ces cours d'eau.

Dans le domaine du paysage, Le Parc national apporte trois plus-values. En premier lieu, l'ambition est de conduire une étude paysagère. Tout le monde s'accorde à reconnaître la qualité remarquable des paysages de ce territoire, pour autant chacun va privilégier tel ou tel élément. Il s'agira de définir les plus beaux éléments de patrimoine à préserver et à valoriser. Le troisième volet vise à l'amélioration de cette qualité paysagère et résorbant les points noirs. Par ailleurs, « un plan arbre » est prévu, en identifiant les arbres remarquables en forêt et hors forêt, et en travaillant avec les gestionnaires pour maintenir les alignements d'arbres. Enfin, une carte de la pollution lumineuse a été produite. Le territoire du Parc national correspond à une qualité exceptionnelle de ciel nocturne. Il est possible, avec un travail avec les élus, de valoriser cette qualité et d'obtenir une reconnaissance nationale voire internationale sur cette spécificité, via le label « réserve de ciel étoilé » comme développé dans le Parc national des Pyrénées ou des Cévennes.

Hervé PARMENTIER remercie pour cette présentation. Il propose de poursuivre sur le volet de l'économie. Il cède la parole à Baptiste QUOST, chargé de mission patrimoine bâti.

Baptiste QUOST souhaite en premier lieu rappeler l'appel à projets lancé et présenter la cellule-projet qui a été mise en place.

L'appel à projet a été présenté lors des Assemblées générales précédentes. Il a été publié à la fin du mois de mai. Il est toujours en cours. 49 projets ont été reçus dans des thématiques très diverses : tourisme, agriculture, filière forêt-bois, culture, économie sociale et solidaire. Ces projets arrivent avec un degré d'aboutissement très variable.

Cet appel à projets avait pour vocation, une année avant la création du Parc national, de permettre au GIP de mieux connaître les idées et projets qui mûrent dans le territoire pour anticiper au mieux leur réalisation et mettre en place des dispositifs d'accompagnement, des mesures d'aide et de soutien qui restent encore à définir.

Ainsi, depuis le mois de septembre, a été mise en place au sein du GIP, une cellule-projet qui regroupe plusieurs thématiques. Elle définit les modalités de coopération technique et financière avec les partenaires qui seront notamment les chambres consulaires ou les agences départementales. Il s'agit de déterminer comment mobiliser de l'expertise et des financements. L'autre plus-value de cette cellule est la mise en place d'un dispositif de mentorat. En effet, une activité qui se lance périclité dans les 5 années suivantes dans 50 % des cas, tandis que lorsqu'un mentorat est mis en place, les capacités de réussite de l'activité sont portées à 85 %.

Hervé PARMENTIER insiste sur le fait que le Parc national n'a pas vocation à se substituer mais à accompagner, à mettre de la cohérence dans les politiques d'intervention, qu'il s'agisse de la Région ou des Départements. Il a vocation à mobiliser ou mutualiser de l'expertise autour d'enjeux bien identifiés. C'est la raison pour laquelle des conventions sont à passer avec les Chambres de métiers et de l'artisanat ou les Chambres de commerce et d'industrie. Il s'agit également de faciliter l'accès et le tour de table financier pour des porteurs de projet qui seraient retenus. Un travail en ce sens est également mené avec les Départements ou les services de l'État, de manière à identifier l'ensemble des potentiels de financements et cofinancements afin qu'un porteur de projet, lorsqu'il dépose son projet, puisse avoir une réponse technique, administrative, voire financière, rapidement et après dépôt d'un seul dossier.

Le futur établissement du Parc national doit tenir son rôle d'incubateur de projets et d'animateur.

Il cède la parole à Isabelle MEURILLON pour une présentation de la thématique forêt.

Isabelle MEURILLON a choisi d'illustrer la manière dont le territoire est positionné dans une dynamique de Parc national par deux actions.

La première, intitulée « Forêt irrégulière école », dont le GIP est partenaire, est portée par PROSYLVA France. Un des objectifs du Parc national est d'améliorer la connaissance de la forêt et de sa gestion et de partager ces enseignements.

La Forêt irrégulière école est un dispositif mis en place sur les forêts du SIGFRA dans les massifs d'Auberive, qui vise à capitaliser sur près de vingt ans de gestion en irrégulier. Dans ce mode de gestion, on retrouve des semis et des gros arbres sur une seule et même parcelle, et les coupes rases sont absentes. Dans les massifs du SIGFRA traités en futaie irrégulière, a été mis en place un dispositif de plus de 1 000 placettes permanentes. Ces placettes permettent de mesurer tous les dix ans des données sur la forêt, à la fois dendométriques, sur le bois mort et sur l'état sanitaire des forêts. Ce projet associant 6 partenaires a pour objectif d'améliorer la connaissance sur ce mode de traitement des forêts et d'améliorer l'offre de formation à destination de publics variés. Il est financé sur 3 ans : 2018- 2021, à 50 % par l'État.

Le deuxième projet est porté par la métropole du Grand Nancy. Il s'intitule « Des hommes et des arbres, les racines de demain ». Le GIP en est également partenaire. Il positionne d'ores et déjà, le territoire du Parc national dans une dynamique collective. Ce projet se situe en sud Lorraine entre les trois Parcs régionaux, autour du Grand Nancy et s'étend désormais jusqu'au territoire du futur Parc national. Il vise à améliorer la connaissance autour des valeurs des forêts, mais aussi des jardins, des parcs arborés, qu'il s'agisse de l'économie, de la santé, du changement climatique en tant que puits de carbone. Ce projet

multi-disciplinaire associe 75 partenaires du monde de la recherche, de l'enseignement et des entreprises de la filière forêt-bois.

Ces acteurs sont mobilisés autour de plusieurs objectifs :

I - Favoriser des écosystèmes durables et résilients

II - Valoriser les ressources forestières

III - Placer la nature au service de la santé et du bien-être

Ce dossier a été retenu parmi 117 autres au niveau national dans le cadre d'un appel à projet.

Enfin, elle rappelle qu'une étude réalisée en 2016 visait à caractériser les forêts du territoire en fonction des besoins d'approvisionnement des entreprises. Un contrat forêt-bois a été signé récemment en Bourgogne-Franche Comté. Il s'agirait de positionner le territoire du Parc national comme territoire pilote sur une action proposée par l'Union régionale des communes forestières, qui s'intitule « Lier la sylviculture, la commercialisation et les dynamiques territoriales ». Enfin, une autre piste consisterait en la création d'une plate-forme d'échange des bois, mettant en relation propriétaires exploitants et transformateurs. Un observatoire des entreprises est également à l'étude afin de mieux connaître les entreprises et les flux de matières, en importation et en exportation.

Hervé PARMENTER précise que 5 projets en lien avec le bois ont été enregistrés. Il cède la parole à Marion DELFORGE pour une présentation du volet agricole.

Marion DELFORGES souhaite présenter deux projets récents.

Le premier est une étude prospective développement de l'agriculture dans le futur Parc national. Elle a débuté en août 2018 pour une durée de 6 mois. Elle a un double objectif :

- Identifier les filières d'avenir à développer avec la création du Parc national en lien avec les orientations de la charte : soutien à l'élevage, développement de l'agro-écologie et valorisation des produits et services.
- Préfigurer la structuration de ces filières : cela va jusqu'à la feuille de route et la répartition des rôles de chacun.

L'enjeu est de disposer d'une vision d'avenir pour l'agriculture du territoire afin de fournir aux exploitants un outil d'aide à la décision quant au pilotage à moyen terme des exploitations agricoles.

L'analyse de l'existant, confrontée à tous les moteurs macro-économiques du type Politique Agricole Commune, aléas climatiques, attentes des consommateurs, etc., permettront de travailler sur les potentiels de développement de filières particulières et de choisir en fonction des atouts et des contraintes du territoire celles qui sont stratégiques.

Pour mener ce projet à terme, le choix a été de le mener en co-construction à travers 3 ateliers. Le premier qui s'est tenu la semaine précédente, a permis de réunir 60 exploitants. Il a été l'occasion de définir des risques et des pistes de développement. Le deuxième atelier associera les acteurs en aval des filières (organismes de collecte, de stockage, etc.), afin de réfléchir aux choix stratégiques et schémas d'organisation à mettre en place pour structurer les filières. Enfin, un dernier atelier de restitution, de partage et de co-construction des voies de développement futur sera organisé, dans le but de faire du Parc national, un levier supplémentaire à mobiliser pour accompagner les mutations de l'agriculture.

Hervé PARMENTIER précise que pour animer ces travaux, les services de l'État et les Chambres d'agriculture sont mobilisés L'ensemble des syndicats agricoles est associé

ainsi que les exploitants agricoles. Il s'agit d'un travail collégial et qui est proche du terrain. Il correspond aux ambitions d'un Parc national.

Marion DELFORGE indique que le second projet est encore à ses prémices. Il s'intitule « Eau et agriculture durable du Châtillonnais ». Il est co-animé par le syndicat mixte SEQUANA et le GIP. Il a pour objectif de maintenir une agriculture viable sur le territoire du Châtillonnais et performante sur l'enjeu de l'eau, tant du point de vue de la qualité que de la prévention des inondations ou du maintien de la biodiversité et des milieux humides. Au croisement de tous ces enjeux, l'ambition est d'élaborer une stratégie territoriale qui nécessite une réelle synergie des acteurs locaux.

Ce projet collectif mobilise d'ores et déjà l'Agence de l'eau Seine Normandie, l'EPTB Seine-Grands Lacs, les services de l'État, la Communauté de Commune du Pays Châtillonnais, le Département de Côte-d'Or, la Région Bourgogne-Franche Comté et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. L'objectif de ce projet est de définir et de mettre en œuvre des outils innovants visant à la rémunération des services environnementaux. Il s'agit d'aboutir à une stratégie locale qui, par la mise en place d'une filière sur le territoire du pays châtillonnais permettrait de rémunérer directement la mise en œuvre des pratiques qui engendrent les bénéfices environnementaux sans passer par les sources de financement public. Le comité de pilotage de cette étude a été lancé fin septembre 2018. L'étude de stratégie territoriale est prévue pour janvier 2019. Le syndicat mixte SEQUANA en sera maître d'ouvrage. L'INRA accompagnera le volet expérimental lié à cette étude.

Hervé PARMENTIER propose de passer à la culture. Il cède la parole à Baptiste QUOST.

Batiste QUOST indique qu'il va traiter de patrimoine culturel, d'urbanisme puis de culture vivante.

Dans le domaine archéologique, des recensements de vestiges ont été réalisés. Ces travaux ont donné lieu récemment à deux publications, l'une en Côte-d'Or et l'autre en Haute-Marne. Ces initiatives ont été appuyées par le GIP du Parc national afin de recenser et caractériser l'occupation humaine ancienne du territoire. Ces travaux sont établis dans une perspective scientifique. Ils vont donner lieu à une mise en valeur élargie auprès du public. Ainsi, des cycles de conférences seront organisés en Côte-d'Or sur la mise en valeur de tous les vestiges qui ont été identifiés.

La suite de ces travaux d'inventaire LIDAR est de relancer des partenariats et d'initier de nouvelles problématiques de recherche, avec l'Université de Bourgogne, mais aussi avec l'Université de Genève et la Fédération française des professionnels de la pierre sèche. Le territoire du Parc sera utilisé comme une zone atelier pour identifier de nouvelles problématiques de recherche et de nouveaux moyens d'améliorer la connaissance de l'occupation ancienne du territoire.

L'urbanisme et l'architecture sont importants dans la charte, notamment pour l'appui à la préservation et à la mise en valeur des villages du futur Parc national qu'ils permettent. Le GIP participe à l'élaboration des documents de planification, tels que le classement de deux sites patrimoniaux remarquables à Arc-en-Barrois et Montsaugéon, deux cartes communales : Aprey et Auberive, un plan local d'urbanisme à Baissey, 3 Plans locaux d'urbanisme intercommunaux en Haute-Marne et trois Schémas de cohérence territoriaux. L'élaboration de ces documents de planification est l'occasion d'engager des projets d'urbanisme rural et durable. En travaillant dès maintenant auprès des collectivités, le GIP assure que ces documents seront compatibles avec la charte du Parc national.

En parallèle le projet d'un accompagnement de la filière des artisans est toujours en cours. La première réunion avait eu lieu en mai 2018. Il s'agit de préfigurer ce qu'entraînera la création du Parc national dans le domaine du bâti et les opportunités à saisir dans le domaine de l'artisanat lié au bâtiment. Ces travaux visent à trouver les leviers qui permettront d'accompagner les différents corps de métiers qui œuvrent à la réhabilitation des cœurs de villages.

Le GIP offre du conseil aux habitants, acteurs et élus : chaque jour, des habitants ou futurs habitants, des hébergeurs ou futurs hébergeurs viennent exposer leurs projets. Cela permet de dispenser des conseils en amont des travaux, à la fois pour sensibiliser à la prise en compte de la qualité architecturale et paysagère du territoire mais aussi pour réorienter ces porteurs de projet vers les services de l'État compétents ou les dispositifs existants.

Le domaine de la culture vivante et de la création artistique s'est illustré lors de l'été 2018 par une exposition organisée par la Maison Laurentine à Chateauvillain, « Forêts imaginaires ». Le GIP en a été partenaire. Cette exposition présentait le rapport à la forêt de différents artistes professionnels mais également d'habitants du territoire qui se sont saisis de la création artistique comme moyen d'expression de leur rapport intime à ce territoire.

Le GIP travaille à l'élaboration d'une saison culturelle 2019-2020 étroitement organisée entre le Département de la Haute-Marne et celui de la Côte-d'Or.

Hervé PARMENTIER remercie pour cette présentation qui révèle que la charte n'est pas seulement la feuille de route de l'établissement public, mais bien le projet collectif que mettent en œuvre l'ensemble des partenaires du territoire.

Il propose d'aborder la thématique chasse et de revenir sur 3 points déjà en œuvre et que l'établissement public Parc national poursuivra :

- l'amélioration de la connaissance sur les espèces, avec l'appui de l'ONCFS, des Fédérations de chasses et des associations de protection de l'environnement.
- le suivi des espèces et des populations à travers des opérations de comptage.
- la restauration des habitats naturels favorables à la petite faune.

Il cède la parole à Anaïs SYBILLE pour une présentation du volet tourisme.

Anaïs SYBILLE indique que la méthode de développement touristique s'articule autour de « Pôles touristiques » qui mobilisent un grand nombre d'acteurs, des dynamiques locales. Ils permettent le renvoi des clientèles entre les différents pôles afin de développer des nuitées. Il s'agit de faire collaborer des collectifs d'acteurs géographiquement proches et de les faire travailler sur un même positionnement. Ces pôles seront interconnectés par la mobilité douce.

Ces collectifs d'acteurs sont accompagnés techniquement par un comité de suivi composé du GIP et de dix autres structures, telles que les Agences départementales de tourisme, les Communautés de Communes et les Offices de tourisme. Ce soutien technique va d'actions de structuration et de mise en réseau, à de la formation, des actions de développement ou de communication.

Des moyens importants ont été mis pour sensibiliser largement à ce dispositif : un mailing large et des réunions d'information dans les différents secteurs du Parc national. Neuf dossiers de candidatures de collectifs d'acteurs ont été déposés. L'objectif est regrouper certains d'entre eux en vue de mettre en place l'accompagnement avant la fin de l'année.

Hervé PARMENTIER précise que ces réponses concernent près de 70 acteurs et couvrent environ 70 % du territoire du futur Parc national.

Anaïs SYBILLE indique que par ailleurs, une mise en réseau des sites et des monuments est en cours sur le périmètre du Parc national. Il s'agit de capitaliser sur les sites existants et qui ont une notoriété et une fréquentation importante afin de renvoyer les flux vers les pôles touristiques. Il y a une liste de 14 sites et monuments sur les deux départements, qui pourront être étendus à des sites naturels, gastronomiques, etc. Durant l'été 2018, aux côtés des DDT, ces acteurs ont été rencontrés. Des propositions d'actions, en premier lieu de structuration, sont en cours d'élaboration.

Hervé PARMENTIER remercie pour cette présentation et propose de passer à dernier zoom, sur la communication avec Cécile NOEL.

Cécile NOEL présente les grands événements de communication qui ont ponctué l'année 2018 ainsi que les projets qui seront mis en place à travers la stratégie de communication pour la création du Parc national.

Elle présente une carte symbolisant la présence du GIP dans différents événements : le choix a été fait d'être très présent, d'aller au contact des habitants et de la population pour informer de façon ludique à travers des animations.

Avec l'association Autour de la Terre et Isabelle MEURILLON, des ciné-débats ont été animés. Le film « L'intelligence des arbres » a été utilisé comme support et les salles étaient combles tous les soirs de projection.

En mars, « les journées internationales des forêts » ont été l'occasion de proposer un spectacle qui a été très apprécié et reproposé ensuite à Châtillon-sur-Seine.

Par ailleurs, les Anim'Info ont été mis en place. 4 rendez-vous de juin à septembre, où des animations variées ont été proposées pour intéresser un public le plus large possible – y compris non informé - de l'existence d'un projet de Parc national. La fréquentation est estimée à environ 120 personnes, ce qui a été une déception mais s'explique par l'absence de communication papier. Il faudra à l'avenir, s'appuyer sur les Communes, associations et fédérations pour une meilleure visibilité.

Concernant la stratégie de communication, elle signale que l'aire d'autoroute de l'A31 est en cours de réfection. Elle sera consacrée au Parc national. Cela permettra une bonne visibilité pour les visiteurs de passage. Des outils de communication sont en cours de développement, de même que des jeux pour petits et grands. Ces outils pourront également être utilisés lors des prochains salons.

Par ailleurs, 4 panneaux, deux par sens seront installés sur l'A31 et sur l'A5.

Hervé PARMENTIER souligne l'engagement des Conseils départementaux sur ce dossier puisqu'il s'agit d'une initiative des Département de Côte-d'Or et de Haute-Marne qui ont négocié avec APRR la visibilité du projet. Il les en remercie.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces présentations.

Sébastien RIOTTOT intervient en tant que Président de la FDSEA de la Haute-Marne. Il indique que sa position n'a pas changé. Il attendait cette présentation. Il voit beaucoup d'études, un peu de pédagogie. La préservation est associée au contrôle et à la répression. Ce ne sont que des contraintes supplémentaires.

Il attendait beaucoup de cette présentation du volet économique, mais en dehors d'accompagnements aux recherches de financements, il ne voit rien émerger. Il n'y a pas de financement et cela confirme ce qu'ils ont dit depuis longtemps.

Il se tourne par conséquent vers les élus locaux, départementaux et régionaux : ce Parc national, ils l'ont appelé de leurs vœux et il va voir le jour, mais ce sont leurs collectivités qui vont le financer.

Il lui paraît désormais évident que l'État ne contribuera pas et il n'est même pas question d'avantages fiscaux. En revanche, les contraintes généreront des dépenses supplémentaires qui seront supportées notamment par les Communes.

Hervé PARMENTIER propose de recommencer la présentation si nécessaire.

Joseph de BUCY intervient pour signaler qu'il est confronté à une parcelle qui doit être redécoupée. Il souhaite savoir comment cela va se passer et dans quels délais.

Hervé PARMENTIER explique que la règle permet d'inscrire des parties de parcelles. Le GIP reviendra vers chaque propriétaire de ces parcelles et le découpage cadastral sera repris à leur demande. Il précise que le Département de la Haute-Marne a proposé au GIP de l'accompagner en cas de frais spécifiques.

Patrick VARNEY, délégué de la Commune Le Montsaigeonnais, souhaite répondre à Monsieur RIOTTOT. Il indique préférer investir dans un projet tel que celui-ci que, plutôt que dans la Politique Agricole Commune par exemple, ou dans d'autres activités polluantes ou destructrices de l'environnement qui obligent à payer deux fois : la première pour développer l'activité et la deuxième pour réparer les dégâts.

Le Président ne souhaite pas que soit ouverte une polémique. Il regrette que les présentations n'aient pas été entendues. Les 49 propositions de projets sont une réalité et d'autres vont arriver. La cellule qui travaille sur l'évaluation des projets en coopération avec tous les acteurs consulaires, va faire aboutir une dizaine de projets bien structurés qui démontreront l'apport du Parc national et de son ingénierie pour la réalisation de projets créateurs d'emplois dans le domaine du tourisme, de l'agriculture, de la forêt et de l'utilisation du bois.

Il indique être conscient du fait que certains se sont imaginés que le Parc national allait être créé à côté d'un coffre rempli dans lequel il serait possible de se servir. Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Il faut des projets, et alors il y aura des financements.

Il reconnaît qu'effectivement, il n'y aura pas de financement du GIP et très peu de l'établissement public.

Concernant la fiscalité, il rappelle que ce point a déjà été largement évoqué.

Patrick VARNEY revient sur ses propos pour préciser que ses propos ne visaient pas les agriculteurs spécifiquement et s'applique à d'autres pans de l'économie.

Fabienne BECOT-ANSAULT tient à remercier l'équipe du GIP pour cette présentation qui permet d'appréhender qu'il ne s'agit pas d'un projet écrit dans des bureaux. Force est de reconnaître que tout le monde n'est pas satisfait, ce qui est normal dans un projet de cette envergure.

Désormais, le projet est lancé et vit pour les quinze années à venir. C'est un travail collectif qui fonctionne, alors il est indispensable d'y mettre du sien car cela ne se fait pas tout seul.

Elle regrette que la présentation n'ait pas été filmée pour apparaître ensuite sur YouTube, car elle le mériterait.

(Des applaudissements se font entendre)

Thierry RONNOT témoigne faire partie des agriculteurs qui ont participé à la réunion avec le cabinet d'étude. Il ne s'agit encore que d'un diagnostic, des pistes ont été étudiées, rien n'est encore abouti.

Pour répondre à l'intervention de Monsieur VARNEY, il tient à rappeler que les agriculteurs ne sont pas plus pollueurs que de simples habitants et il suffit pour cela de voir où vont les eaux usées de beaucoup... ! Il estime qu'il serait bon de s'en souvenir avant d'accuser systématiquement le monde agricole.

Thierry ROUSSELLE, Maire de la Commune de Marac, n'est pas satisfait de ce qui a été dit sur le volet chasse. Dans un département très giboyeux, il souhaite savoir comment la gestion est prévue.

Hervé PARMENTIER explique que cette présentation n'avait pas pour objet de rappeler l'ensemble des dispositions.

Il explique que dans le Parc national, il y a une zone dans laquelle il y a une attention particulière sur les patrimoines, c'est le cœur. C'est strictement au sein de cet espace que sont appliquées des dispositions spécifiques. La chasse y est autorisée, avec un encadrement pour certaines espèces. Un travail est mené pour favoriser les dynamiques naturelles en limitant les pratiques artificielles. Le projet de Parc national soutenant la polyculture élevage qui est fragile et qui participe à la qualité des paysages, à celle de la biodiversité et à la préservation de la qualité des eaux, la protection des cultures agricoles doit être maintenue. Ainsi, les clôtures de protection et l'agrainage dissuasif seront maintenus, même si ces pratiques sont artificielles. Ces points sont explicités dans le marcoeur 28 du livret 3. Il se tient par ailleurs à disposition pour plus d'information.

Catherine BOUSSARD représente l'association *La clé des champs* à Chateauvillain. Elle tient à féliciter et à remercier les différents intervenants pour leur compétence. Elle s'interroge sur un point qui n'a pas été abordé : le financement du Parc national.

Hervé PARMENTIER explique que comme pour les autres Parcs nationaux, le financement de ce Parc se travaille avec le Ministère. Pour le moment, le travail porte sur le dimensionnement de l'établissement public. Il prend en compte la présence de grands opérateurs présents sur le territoire, tels que l'ONF ou l'ONCFS et l'Agence française pour la biodiversité.

Ensuite, différents ratios permettront de définir le budget. Il rappelle que les 10 parcs nationaux coûtent un euro par an et par habitant. Dans ce budget, L'État prendra en charge l'ensemble des frais de fonctionnement, une partie des frais d'intervention et un dispositif qui permettra d'accompagner financièrement les projets, dans le grand tour de table financier mobilisant l'Europe, L'État, la Région les Départements et les intercommunalités.

Le rôle de l'établissement public sera aussi d'aller chercher de l'argent pour conduire des projets, auprès de grands financeurs tels que l'Europe à travers des programmes de coopération décentralisés avec les Régions etc.

Il confirme par conséquent que le budget de l'établissement **est au cœur** des préoccupations du GIP et est lié au travail sur le dimensionnement.

Enfin ce Parc va entrer dans la famille des dix Parcs nationaux et dans la convention de rattachement avec l'Agence française pour la biodiversité. L'enjeu est aussi de trouver les mutualisations optimales, sur les marchés publics, sur le service comptabilité et payes. Cela afin de ne pas créer des surcoûts et de permettre à l'établissement d'être dédié à l'opérationnel.

Le Président rappelle que le vote porte sur les nouveaux documents qui seront joints à l'enquête publique : le rapport de présentation, le document sur les composantes patrimoniales, l'atlas cartographique, le rapport du GIP sur l'avis de l'autorité environnementale et le projet de composition du Conseil d'administration de l'établissement public Parc national de Forêts - en Champagne et Bourgogne.

Il est procédé au vote sur le dossier soumis à enquête publique :

Opposition : 1

Abstention : 31

Favorable : 494

Le dossier soumis à l'enquête publique est approuvé à la majorité.

Délibération n° AG 2018-13

5 – Questions diverses

Anaïs SYBILLE présente le partenariat GMF avec les Parcs nationaux autour du thème « La Nature en partage ». Il couvre différents champs pour faciliter la connaissance de la nature, l'accessibilité des territoires et la préservation de la biodiversité. Ce mécénat a dix ans. Il a déjà permis le financement de 80 actions, dont 3 sur ce territoire :

- L'aménagement d'une promenade accessible aux fauteuils roulants à Leuglay en 2016,
- La mise en accessibilité de la Maison de Courcelles en 2017 et en 2018. Cette mise en accessibilité comprend l'aménagement d'espaces d'accueil, de vie et de l'aménagement extérieur pour favoriser la découverte de la faune et de la flore.

Ce mécénat permet de bénéficier d'un accompagnement financier important, entre 5 et 10 000 €. Pour 2018, un premier tri des dossiers aura lieu mi-novembre. Les membres intéressés peuvent candidater et proposer un projet, même en cours d'élaboration, qui pourra être finalisé en janvier.

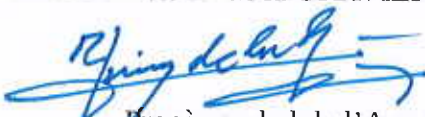
Le Président invite les municipalités ou associations à se manifester auprès du GIP pour répondre à cette opportunité.

Madame le Préfet coordonnateur tient à assurer les membres de l'Assemblée générale que cette année qui sépare de la création du Parc national, sera encore riche d'échanges et de travail en concertation, et verra les projets mûrir. Ce n'est que le début d'un travail qui reste aussi à construire avec et pour le monde agricole.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

(La séance est levée à 20 h 37)

Le Président
Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE



Le secrétaire de séance
Hervé PARMENTIER

